

après lecture faite Marquet

Assistance  
de

Simon Boi

L'an mil huit cent dix huit le vingt sept à une heure après midi, pardevant nous Louis Marquet maire officiel de l'état civil de la commune et Canton de Dangé, Eugénie arceiditmay du département de la Loire; et Comprou. Simon Boi, cultivateur, âgé de vingt sept ans demeurant au village de Souchay de cette commune; lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin né d'un couple de huit de l'un et d'un autre l'autre femme âgée de vingt sept ans lequel et d'un autre vouloir d'un couple de Simon, lesdits présentations et déclarations faites en présence de plusieurs Simon postillon et de Jean Guillet domestique tous les deux nés de Simon Boi de Dangé, qui ont signé la suite de l'enfant ont été lesdits présents de ce acte public par nous après lecture faite et lue

Marquet

Mariage  
de

L'an mil huit cent dix huit le vingt sept à une heure après midi pardevant nous Louis Marquet maire officiel de l'état civil de la commune de Dangé, Chef lieu de l'ancien département de la Loire; et Comprou. Simon Boi, cultivateur, âgé de vingt sept ans demeurant au village de Souchay de cette commune; lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin né d'un couple de huit de l'un et d'un autre l'autre femme âgée de vingt sept ans lequel et d'un autre vouloir d'un couple de Simon, lesdits présentations et déclarations faites en présence de plusieurs Simon postillon et de Jean Guillet domestique tous les deux nés de Simon Boi de Dangé, qui ont signé la suite de l'enfant ont été lesdits présents de ce acte public par nous après lecture faite et lue

Ont Comprou

Nicolas Duplex garçon majeur domestique demeurant en cette commune âgé de vingt sept ans lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin né d'un couple de huit de l'un et d'un autre l'autre femme âgée de vingt sept ans lequel et d'un autre vouloir d'un couple de Simon, lesdits présentations et déclarations faites en présence de plusieurs Simon postillon et de Jean Guillet domestique tous les deux nés de Simon Boi de Dangé, qui ont signé la suite de l'enfant ont été lesdits présents de ce acte public par nous après lecture faite et lue